

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1470 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAGHRI B.

AHMED

Date de naissance : 01-01-1951

Adresse : 150^e Lot coop EL WAFI, Derzana

Tél. : 06-66-84-33-06 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :


Dr. Kamal LAHBABI
ONCOLOGUE - RADIOTHERAPEUTE ②
Centre International d'Oncologie de Casablanca
15 route de l'Or des Rêves - Alouettes - Casablanca
Tél: 05 22 20 45 45 (LG) - Fax: 05 22 22 78 18

Date de consultation : 15/05/2021

Nom et prénom du malade : LAGhribi AHMED Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Adénocarcinome audéation

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :


M 11 MAI 2021
ACCUEIL A. ARIZA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/04/21	Q	-	6	 Dr. Kamal LAHBABI ONCOLOGUE - RADIOTHERAPEUTE ② Centre International d'Oncologie de Casablanca 4, Route de l'Oasis Rue des Arouettes - Casablanca Tél: 0524 118181 - Fax: 0524 118182

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
SERVICE LABORATOIRE - N°4 HOPITAL PRIVE - CASABLANCA AÏN SEBAâ	<u>22/4/12</u>		<u>100.00 D.H.</u>
INPE : 090063272 279, Bd. Chefchaouni - Aïn Sebaâ			

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r l} 25533412 & 21433552 \\ 00000000 & 00000000 \\ \hline D & G \\ 00000000 & 00000000 \\ 35533411 & 11433553 \\ \hline B & \end{array} $		COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS	
			DATE DU DEVIS	
			DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CENTRE
INTERNATIONAL

D'ONCOLOGIE
CASABLANCA

Dr Kamal LAHBABI

Oncologue-Radiothérapeute

Ancien interne des Hôpitaux de Rennes
Ancien praticien de l'institut Bergonié-Bordeaux

15/04/2021

Casablanca, le :

MR. LAGHRIB AHMED

Analyses :

NFS

RDV prévu le 22 04 2021

SERVICE LABORATOIRE - N°4
HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBAA
INPE : 090063272
279, Bd. Chefchaouni - Ain Sebaâ

Dr. Kamal LAHBABI
ONCOLOGUE - RADIOTHERAPEUTE
Centre International d'Oncologie de Casablanca
4, Route de l'Oasis Rue des Alouettes - Casablanca
Tél : 0522 77 81 81

4, route de l'Oasis rue des Alouettes
Casablanca
Tél. : 0522 77 81 81
Fax : 0522 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma

ah AKDITAL
Acteur de Santé

Honoraires

Casablanca , le 22/04/2021

Dossier N°: 220421-209 du: 22/04/2021

Médecin Dr :LAHBABI KAMAL

20-012918 N°Chambre

Patient :Mr LAGHRIB AHMED

Analyses	Cotation	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,200
Prélèvement sang veineux	1	11,750
	Total B	80
	Total en dirhams	100,00

SERVICE LABORATOIRE - N°4
HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBAA
279, Bd. Chetchaouni - Ain Sebaâ
INPE : 090063272



Casablanca, le 22/04/2021

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 220421-209 Pvt du: 22/04/2021 10:15

Mr LAGHRIB AHMED

Patient Ordinaire :

Prescrit par Dr LAHBABI KAMAL

Page : 1/1

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

NUMERATION

				Valeurs Usuelles	Antériorité
Globules blancs	:	6600	/mm ³	(4000 - 10000)	5500 (15/04/21)
Globules rouges	:	4,22	10 ⁶ /mm ³	(4,44 - 5,61)	4,41 (15/04/21)
Hémoglobine	:	13,70	g/dl	(13,5 - 16,9)	14,00 (15/04/21)
Hématocrite	:	41,10	%	(40 - 49)	43,00 (15/04/21)
VGM	:	97,40	fL	(81,8 - 95,5)	97,50 (15/04/21)
TCMH	:	32,50	pg	(27 - 32)	31,70 (15/04/21)
CCMH	:	33,30	g/dl	(32 - 36)	32,60 (15/04/21)
Plaquettes	:	131 000	/mm ³	(150000 - 450000)	325 000 (15/04/21)

FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles	:	38,7 %	Soit	2554/mm ³	(1500 - 7000)	1732,50 (15/04/21)
Lymphocytes	:	47 %	Soit	3102/mm ³	(1500 - 4000)	2986,50 (15/04/21)
Monocytes	:	12,7 %	Soit	838/mm ³	(100 - 1000)	671,00 (15/04/21)
Polynucléaires Eosinophiles	:	1,2 %	Soit	79/mm ³	(50 - 500)	82,50 (15/04/21)
Polynucléaires Basophiles	:	0,4 %	Soit	26/mm ³	(10 - 70)	27,50 (15/04/21)
Vérification sur frottis	:	Présence de quelques agrégats plaquettaires, à contrôler ultérieurement.				

Dr. SENTISSI Hamza
Médecin Biologiste
Hôpital Privé Casablanca Aïn Sebaâ
INPE : 090063272

Présence de rares
micro-agrégats
plaquettaires à
contrôler
ultérieurement.
(25/03/21)

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons bon rétablissement